

BOVE et la justice

Par Inf'OGM

Publié le 24/01/2002

Le 20 décembre 2001, José Bové a été condamné par la cour d'appel de Montpellier à six mois de prison ferme dans le procès qui l'oppose au CIRAD. Cette condamnation a entraîné la révocation d'un sursis prononcé à Agen pour d'autres destructions d'OGM. La peine de José Bové dans ce second dossier s'est donc transformée en huit mois de prison ferme. C'est à la suite de cette information qu'une pétition a été mise en ligne sur Internet par les promoteurs des biotech qui réclament le maintien ferme de José Bové, "activiste vétérinaire et promoteur de violence", en prison. Par ailleurs, le 23 janvier, le parquet général de la Cour de cassation a requis la confirmation de la condamnation de trois mois de prison ferme prononcée en mars dernier contre José Bové pour des "dégradations d'un bien d'autrui en réunion" lors de l'action à l'encontre du Mc Donald's en construction à Millau (Aveyron) en 1999. Mais l'arrêt de la Cour a été mis en délibéré au 6 février prochain.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bove-et-la-justice/